

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 11 août 2020 à 18h00 à la Maison du citoyen, située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère

ABSENCE MOTIVÉE :

Mme Lucie Hamelin, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale pour le resurfaçage du dernier tronçon du chemin des Loisirs et la réfection de 4 ponceaux sur le chemin des Loisirs et la route des Lacs
- 3.2 Renouvellement du contrat de service pour le 9-1-1 et la répartition incendies
- 3.3 Approbation du décompte provisoire de réception des ouvrages d'André Bouvet pour la station de pompage du Domaine Ouellet
- 3.4 Approbation de la soumission pour le nettoyage des climatiseurs du sous-sol de la Maison du citoyen (Bureau du médecin, CLSC)
- 3.5 Approbation soumission Groupe Géniarp (drone pour les sablières)
- 3.6 Autorisation de lancer un appel d'offres public pour les travaux de construction et d'aménagement du Parc nature et culture
- 3.7 Achat de jupes de table
- 3.8 Proposition d'échange de terrains concernant les lots 3 984 619 et 5 412 704

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2020-08-202

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour en retirant l'item suivant :

3.5 Approbation soumission Groupe Géniarp (drone pour les sablières)

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LE RESURFAÇAGE DU DERNIER TRONÇON DU CHEMIN DES LOISIRS ET LA RÉFECTION DE 4 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DES LOISIRS ET LA ROUTE DES LACS.**

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DES LOISIRS ET LA RECONSTRUCTION DE 4 PONCEAUX

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maskinongé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS

RÉSOLUTION 2020-08-203

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Francine Buisson,
il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

3.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE 9-1-1 ET LA RÉPARTITION INCENDIES

RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE 9-1-1 ET LA RÉPARTITION INCENDIES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a accepté de participer à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1 par résolution 2020-02-035;

ATTENDU que la MRC de Maskinongé a procédé à cet appel d'offres regroupé et qu'elle a conclu un contrat avec le Groupe CLR inc. de Trois-Rivières et qu'elle autorise la Municipalité à signer une entente avec le Groupe CLR inc. pour le service de répartition téléphonique 9-1-1, par résolution 169/06/2020;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté le Règlement 2016-008 modifiant le règlement 2009-07 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (R.R.Q., c. F-2, r. 14.2);

RÉSOLUTION 2020-08-204

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole d'entente pour le service de répartition téléphonique 9-1-1 avec le Groupe CLR inc. de Trois-Rivières pour un terme de cinq (5) ans débutant le 1^{er} août 2020 et se terminant le 31 juillet 2025.

D'AUTORISER le maire, monsieur Robert Gauthier, et le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

3.3 APPROBATION DU DÉCOMPTE PROVISOIRE DE RÉCEPTION DES OUVRAGES D'ANDRÉ BOUVET POUR LA STATION DE POMPAGE DU DOMAINE OUELLET

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROVISOIRE DE RÉCEPTION DES OUVRAGES D'ANDRÉ BOUVET LTÉE POUR LA STATION DE POMPAGE DU DOMAINE OUELLET

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu et approuvé le décompte pour la réception provisoire des ouvrages de l'entrepreneur André Bouvet Ltée;

ATTENDU que la facture pour les travaux associés à ce décompte est payable d'ici le 24 août 2020 et qu'on ne peut attendre la prochaine séance ordinaire du conseil pour approuver ce compte.

RÉSOLUTION 2020-08-205

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de André Bouvet Ltée comme étant le décompte progressif no 10 concernant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet et d'autoriser le paiement à André Bouvet Ltée d'un montant de 91 935,64\$, taxes incluses.

Adoptée

3.4 APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE DES CLIMATISEURS DU SOUS-SOL DE LA MAISON DU CITOYEN (BUREAU DU MÉDECIN, CLSC)

APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE DES CLIMATISEURS DE LA MAISON DU CITOYEN

ATTENDU que les climatiseurs du sous-sol de la Maison du citoyen ont besoin d'être nettoyés afin de maintenir une bonne qualité de l'air et de réduire les dépenses d'électricité;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu une soumission d'une firme spécialisée dans le nettoyage des appareils de climatisation et que cette soumission répond aux besoins de la municipalité;

RÉSOLUTION 2020-08-206

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Claudette Caron,
il est résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat de nettoyage des climatiseurs du sous-sol de la Maison du citoyen à la firme Hydro Kleen au montant de 439,98\$, avant taxes.

Adoptée

3.5 APPROBATION SOUMISSION GROUPE GÉNIARP (DRONE POUR LES SABLIERES)

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

3.6 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC NATURE ET CULTURE

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DU PARC NATURE ET CULTURE

ATTENDU que le projet de Parc nature et culture en est rendu à l'étape finale des plans et devis et que tout sera prêt pour lancer un appel d'offres public pour les travaux de construction et d'aménagement du parc, notamment pour le Préau et la Place de l'imaginaire, au cours des prochains jours;

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à plus 101 100\$, seuil au-delà duquel la Municipalité doit aller en appel d'offres publics via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO).

RÉSOLUTION 2020-08-207

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron,
il est résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres publics pour les travaux de construction et d'aménagement du Parc nature et culture, de déposer les documents de l'appel d'offres sur le site du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) et de publier un avis public relatif à cet appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste.

Adoptée

3.7 ACHAT DE JUPES DE TABLE

ACHAT DE JUPES DE TABLE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à des travaux d'aménagement et de décoration du Centre communautaire municipal;

ATTENDU que l'achat de jupes de table s'inscrit dans le cadre de ces travaux et qu'elles serviront pour les séances du conseil et pour d'autres occasions et événements.

RÉSOLUTION 2020-08-208

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland,
il est résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat pour la confection des dites jupes de tables à madame Julie Plante, couturière, au montant de 525\$, taxes comprises.

Adoptée

3.8 PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRAINS CONCERNANT LES LOTS 3 984 619 ET 5 412 704

PROPOSITION D'ÉCHANGE DES TERRAINS CONCERNANT LES LOTS 3 984 619 et 5 412 704

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 a demandé à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton d'acheter une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité, soit le lot 5 412 704, laquelle parcelle fait partie de l'emprise de la rue J-C Grenier;

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 a fait construire sur le lot 5 412 704 une clôture et un portail alors qu'il n'était pas propriétaire du lot en question et qu'il n'a pas demandé un permis de construction pour ce faire;

ATTENDU que cette clôture empiète sur le terrain de la Municipalité, lequel terrain est réservé à l'usage de la voie publique;

ATTENDU que dans les circonstances la Municipalité serait en droit d'exiger la démolition de ladite clôture et sa relocalisation sur le terrain appartenant au propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 et de respecter la marge de dégagement prévue au Règlement d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU que, malgré ce qui précède, la cession du lot 5 412 704 au propriétaire de l'immeuble no 3 984 619, permettrait néanmoins de respecter la largeur minimale exigée pour une voie publique dans cette section de la rue J-C Grenier;

ATTENDU que la Municipalité serait favorable, sous certaines conditions, à céder au propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 le lot 5 412 704.

RÉSOLUTION 2020-08-209

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson,
il est résolu à l'unanimité :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'AUTORISER la vente du lot 5 412 704 au propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 pour un dollar (1\$) aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 cède à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton une lisière de terrain faisant partie du lot 3 984 619 afin de permettre l'achèvement des travaux de réfection du pont de la rue Saint-Louis.

QUE le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 acquitte la totalité des honoraires du notaire pour rédiger et enregistrer la transaction avec la Municipalité.

QUE le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 engage un arpenteur géomètre à ses propres frais pour faire arpenter la lisière de terrain à céder à la Municipalité;

QUE le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 procède à la réunion des lots 3 984 619 et 5 412 704 pour n'en former dorénavant qu'un seul et en acquitte les frais d'enregistrement;

QUE la Municipalité autorise le propriétaire de l'immeuble no 3 984 619 à maintenir sa clôture et son portail là où ils se trouvent actuellement, mais qu'il devra les déplacer lorsqu'il devra refaire sa clôture de manière à respecter la marge de recul exigée par le Règlement d'urbanisme de la Municipalité.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 18h10 à 18h30.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christina Béland propose de lever l'assemblée à 18h30.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier, Directeur général